



Marsens, le 20 novembre 2024

La Liberté
Monsieur Stéphane SANCHEZ
Rue du Marché 26
Case postale 217
1630 Bulle

Affaire CONUS – CRIMES Politico-judiciaires

Pour faciliter la lecture de ce courrier, il est accessible avec les liens actifs sur :
https://swisscorruption.info/conus/2024-11-20_affaire-conus.pdf

Monsieur,

Je fais suite à notre entretien de lundi dernier et vous transmet ci-dessous les informations et pièces utiles dont nous avons parlé.

Les 25 années de procédures judiciaires criminelles dont mon ex-épouse et moi-même avons été les Victimes, ont reposé sur un seul mensonge de Me Anton COTTIER, Avocat et Conseillers aux États PDC, qui n'avait même pas été invité dans la procédure.

Il s'est invité lui-même par un téléphone anonyme à mon épouse, comme le décrit l'**Appendice 05** sur mon Site Internet <https://swisscorruption.info/daniel-conus/#appendices>.

Dans un courrier du 27 octobre 1995, Anton COTTIER m'accusait de ne pas avoir « **renseigné mon épouse sur ma fortune réelle** » https://swisscorruption.info/conus/1995-10-27_mensonge.pdf.
Je précise que les accords notariés (ancien droit matrimonial) avaient été rédigés par le Notaire Jacques COLLIARD qui nous connaissait depuis plus de 10 ans et avait une vue globale de notre situation financière.

Le premier jugement de divorce avait été rendu par le Président Pascal L'HOMME le 28.12.1999 sous l'ancien droit matrimonial https://swisscorruption.info/conus/1999-12-28_l-homme.pdf.

Dans un arrêt du 24.10.2000, la 1^e Cour d'Appel du Tribunal cantonal, formée des Juges KAESER, PAPAUX et URWYLER, a accepté le recours en Appel déposé par Me COTTIER le 17.01.2000.
https://swisscorruption.info/conus/2000-01-17_appel-cottier.pdf

On constate dans cet appel que Bernadette CONUS obtenait – alors qu'elle était en âge de travailler – une rente de **CHF 1'900.- par mois (au final 1'700.- à vie)**... C'est ainsi que Me COTTIER avait pu justifier ses promesses envers sa cliente, selon lequel, elle avait droit à un montant de CHF 270'000.- provenant d'un compte que Daniel CONUS lui aurait caché. Dans son esprit, si elle avait droit à ce montant, c'était qu'il existait un compte de CHF 540'000.- dont elle était bénéficiaire de la moitié. D'autres précisions dans l'Appendice 05 cité plus haut.

Au fur et à mesure des procédures contre lesquelles Daniel CONUS recourait, Anton COTTIER à commis plusieurs faux dans les titres pour justifier son mensonge initial. En avril 2003, il a fait croire à sa cliente, que le montant de CHF 270'000.- auquel elle avait droit, provenait de l'augmentation de l'hypothèque de la maison familiale qui aurait été porté à CHF 540'000.- et dont Daniel CONUS aurait prélevé CHF 270'000.-. https://swisscorruption.info/conus/2003-08-18_cpte-hypo.pdf.

Dans les magouilles de l'Avocat PDC <https://swisscorruption.info/politique-corruption/#pdc> et comme on le voit dans l'extrait du tableau ci-dessous, il ne faut pas oublier que durant 6 ans, Anton COTTIER prétendait à sa Cliente, que je ne versais aucune pension alimentaire. Or, durant cette période, les Avocats de l'Étude dans lesquels on trouve le fils du juge, ont encaissé illégalement plus de CHF 50'000.- de pensions alimentaires, sans les transmettre à la bénéficiaire.

Bernadette Conus - Pensions alimentaires (OPF/P - BC) et autres saisies (OPF/A)											Tableau 3			25.09.2010	
Libellé	Bénéf.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.	Total	Tableau saisiés
1995	OPF/P	750,00	750,00	750,00	750,00	750,00	750,00	750,00	750,00	750,00	750,00	750,00	750,00	9 000,00	
1996	OPF/P	750,00	750,00	750,00	750,00	750,00	750,00	750,00	750,00	750,00	750,00	750,00	750,00	9 000,00	
1997	OPF/P	750,00	750,00	750,00	750,00	750,00	750,00	750,00	750,00	750,00	750,00	750,00	750,00	9 000,00	
1998	OPF/P	750,00	750,00	750,00	750,00	750,00	750,00	750,00	750,00	750,00	750,00	750,00	750,00	9 000,00	
1999	OPF/P	750,00	750,00	750,00	750,00	800,00	800,00	800,00	800,00	800,00	800,00	800,00	800,00	9 408,00	
2000	OPF/P	800,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	4 600,00	50 008,00

Ceci est du reste corroboré par le courrier du 20 février 2001 de Me COTTIER qui n'avait aucun droit légal de compenser ses honoraires à l'insu de sa cliente, d'autant moins en lui faisant croire que son mari ne versait pas les pensions.

Il faut comprendre que toutes ces magouilles ont été cautionnées par les différents Présidents qui sont intervenus dans ces procédures cantonales et jusqu'au Tribunal fédéral...

On sait aujourd'hui qu'on ne peut même pas s'en étonner, quand l'on évolue au sein d'un État criminel, alors que le 15 octobre 2024, le TAGES ANZEIGER et FORUM de la RTS, dénonçaient les violations de la séparation des pouvoirs en ces termes :

39 % DES JUGES SUISSES REMETTENT EN QUESTION LEUR INDÉPENDANCE ET RESSENTENT LA PRESSION DES PARTIS

On a vu plus haut que le Tribunal avait accordé une rente mensuelle à vie de CHF 1'700.- à mon ex-épouse. L'aberration de cette décision a été mise en lumière quand ma capacité financière a été réduite à néant – après que les Autorités m'aient escroqué de la totalité de mon patrimoine.

Quand je n'ai plus pu financer la pension mensuelle de CHF 1'700.- et après les procédures infructueuses de recouvrement – je suis réduit au minimum vital – la prise en charge de ces pensions aurait dû être assumée par le Canton... C'est alors que, Oh miracle, les autorités politiques ont constaté que les pensions accordées lors du jugement de divorce du 22 octobre 2003 devaient être reconsidérées et annulées... https://swisscorruption.info/conus/2021-05-28_jugement-divorce.pdf.

Téléphone anonyme

Ce qui est important à savoir, c'est qu'en 1995, avant même le dépôt de notre demande de divorce, j'avais entrepris depuis plusieurs années, la construction de villas. Mon travail n'était pas au goût de nombreux entrepreneurs dans la construction, qui voyaient des parts de marché leur échapper.

J'ai appris peu après le dépôt de notre demande de divorce, par Etienne PILLOUD entrepreneur à Châtel-Saint-Denis, que j'allais tout me faire ramasser et que j'étais mort financièrement, sans que je puisse comprendre ce que cela signifiait...

Ce n'est que beaucoup plus tard, lorsque le Lions Club de Châtel-Saint-Denis a fêté ses 20 ans, que j'ai appris qu'Etienne PILLOUD était membre fondateur du Club, qui se réunissait à la table ronde du TIVOLI. Une table ronde autour de laquelle se retrouvaient TOUS les intervenants qui ont contribué à escroquer notre patrimoine familial : **Denis SCHROETER**, Eric BOSCHUNG greffier et Préposé aux poursuites, Claude GRANDJEAN Conseiller d'État, Michel CHEVALLEY Préfet, les entrepreneurs de la région à qui je faisais de l'ombre, etc. Il faut relever qu'Etienne PILLOUD était très actif sur Genève où le blanchiment des royalties <https://swisscorruption.info/dossier> battait son plein !

Je précise encore que par la suite, le Lions Club de Romont a été créé où se retrouvent au restaurant de La Poularde, de nombreux politiciens en entrepreneurs, à l'instar du Conseiller d'État Georges GODEL. C'est pareil à Morlon où le Lions Club se retrouve à l'Hôtel-Restaurant Le Gruyérien.

Il est donc fort probable que le téléphone anonyme passé à Bernadette CONUS, l'enjoignant d'appeler l'Étude COTTIER ait été lancé par un membre de ces tables rondes. **Ceci est d'autant plus plausible** qu'Anton COTTIER lui-même m'avait confié que s'il avait su à qui il s'attaquait, il aurait fait quelques recherches au préalable et n'aurait JAMAIS TOUCHÉ AU DOSSIER DEVENU L'AFFAIRE CONUS.

Je ne peux conclure sans préciser que nous évoluons au sein d'un État dont les Institutions sont aujourd'hui contrôlées par de réels Mafieux <https://swisscorruption.info/mafia> dont la majorité sont liés par le secret propre aux membres de Clubs et à la Franc-Maçonnerie.

Ces gens n'ont plus aucun respect des Citoyens et prêtent allégeance à des organisations obscures contrôlées par l'État profond <https://swisscorruption.info/deep-state>.

Les quelques « personnalités » qui ressortent du lien <https://swisscorruption.info/implications> nous démontrent les conséquences pour l'intérêt public, d'avoir au sein de nos Institutions, des individus qui trahissent leurs devoirs de fonctions à dessein de s'enrichir personnellement ou de servir les intérêts des Sectes auxquelles ils sont soumis : <https://swisscorruption.info/credit-suisse> (et ses **sociétés miroirs**), AVS <https://swisscorruption.info/crimes-d-etat>, <https://swisscorruption.info/trahison>, CEP (Commission d'Enquête Parlementaire) <https://swisscorruption.info/ennemis> et la corruption des Partis dans leur ensemble <https://swisscorruption.info/politique-corruption>.

Toute cette corruption n'a eu pour source, que l'escroquerie des USD 4'700 milliards provenant de la vente des brevets FERRAYÉ en 1992 et pour une grande part après la levée des séquestres en 1995.

Votre Collègue Christian CAMPICHE avait rédigé plusieurs articles sur cette escroquerie. Mais c'était avant qu'il n'ait été corrompu et soumis au crime organisé. Une soumission du reste pratiquée par tous les Médias mainstream et qui aura le moment venu des conséquences en responsabilité civile pour tous ceux qui auront trahi leur Devoir de fonction. Car souvenez-vous, la Presse doit être au service des Gouvernés, pas des Gouvernants ! <https://swisscorruption.info/presse>.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations les meilleures

Daniel Conus